



Municipalité d'Yamachiche



AVIS PUBLICS

Lors de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2025, le conseil municipal entend statuer sur une demande de dérogation mineure et sur un usage conditionnel.

Dérogation mineure concernant la profondeur et la façade du lot 1 774 736

- Le projet consiste à régulariser la profondeur de 42,76 mètres alors que la norme est de 45 mètres;
- Pour la façade il s'agit de régulariser la largeur de 20,61 mètres alors que la norme est de 25 mètres pour un terrain d'angle en zone riveraine.

Usage conditionnel pour le lot 1 774 909

- Le projet consiste à agrandir l'immeuble situé sur le lot 1 774 909, pour y aménager quatre (4) logements résidentiels, tout en gardant le local du guichet automatique de la Banque Nationale. L'usage conditionnel sera le guichet automatique.

Ceci déroge à la réglementation d'urbanisme, car l'usage mixte de résidentiel quatre (4) logements / usage 6113 – Guichet automatique n'est pas autorisé.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 25 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le lundi 3 mars 2025.

Donnés à Yamachiche, le 13 février 2025

Marie-France Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière

Service de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

Nous désirons vous rappeler que le service de transports collectifs est offert aux citoyens de notre territoire afin de faciliter vos déplacements, et ce, à un coût abordable.

Plusieurs moyens de transport sont offerts tels que :

- Services d'autobus et de taxis collectifs;
- L'autobus Express Bleu vers Trois-Rivières et Louiseville est sans réservation et fonctionne du lundi au vendredi;
- L'autobus Express Rose vers Shawinigan est sur réservation et fonctionne du lundi au vendredi.

Veillez prendre note que les horaires et les dépliants sont disponibles en ligne ou au bureau municipal. Les réservations sont nécessaires pour la plupart des services comme les taxis collectifs et les transports de groupe.

Téléphone : 819 840-0603

Site Internet : www.ctcmaskinonge.org


Courriel : info@ctcmaskinonge.org

Facebook : @CTCM1

Application Google Play : Mon CTCM



 366, rue Sainte-Anne, Yamachiche (Québec) G0X 3L0

 Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h

 819 296-3795  hoteldeville@yamachiche.ca

 819 296-3542  www.yamachiche.ca

Si **une urgence** municipale concernant le Service des travaux publics se produit **en dehors de nos heures d'ouverture de bureau**, vous pouvez joindre l'employé de garde au 819 296-3795, poste 3648. Par contre, si la situation n'est pas urgente, veuillez laisser un message vocal au poste 3600 et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.



Sensibilisation à la bonne conduite dans la zone scolaire

Nous désirons vous rappeler qu'afin d'assurer la sécurité des enfants, il est **primordial** de respecter la limite de vitesse établie à 30 km/h dans la zone scolaire, les stationnements interdits, les autobus scolaires ainsi que les consignes de notre brigadier scolaire.

Voici quelques conseils pour assurer la sécurité des élèves qui se déplacent à pied, en autobus ou en voiture :

- Rouler à 30 km/h maximum et suivre à la lettre la signalisation sur place;
- Attendre que les piétons, les écoliers et le brigadier soient bel et bien sur le trottoir avant d'avancer;
- Faire preuve de vigilance, car des enfants pourraient surgir d'entre les voitures stationnées;
- Respecter la traverse piétonnière et céder le passage aux écoliers, même aux endroits non contrôlés par des feux de circulation;
- Conscientiser les enfants à l'importance d'être vigilants;
- Respecter les signaux d'arrêt des autobus scolaires :
 - Quelle que soit la direction dans laquelle vous circulez, immobilisez votre véhicule lorsque les feux rouges d'un autobus scolaire clignotent (ne pas s'arrêter en présence d'un autobus scolaire est extrêmement dangereux et **passible d'une amende de 200 \$ à 300 \$ ainsi que 9 points d'inaptitude**);
 - Avant de repartir, vérifiez si des enfants traversent la rue après être descendus de l'autobus.
- Se conformer aux directives du brigadier scolaire et le respecter en tout temps.



La sécurité des enfants est une priorité pour la Municipalité d'Yamachiche, nous demandons la collaboration de tous les citoyens afin de créer un environnement sécuritaire pour nos enfants.

Un accident est si vite arrivé, personne ne veut vivre une catastrophe de ce genre, car de lourdes conséquences s'ensuivent telles que de graves blessures physiques, des séquelles psychologiques et des décès. Que vous soyez piéton, cycliste ou automobiliste, respectez la signalisation et soyez vigilants.

Nous comptons sur votre entière collaboration!

Emplois - Camp de jour été 2025



Nous aimerions vous informer que L'Air en Fête entamera prochainement le processus d'embauche afin de compléter son équipe d'animateurs pour le camp de jour de la municipalité d'Yamachiche pour l'été 2025.

Travailler dans un camp, c'est s'amuser avec les jeunes et se développer sur le plan personnel et professionnel. De plus, c'est une expérience enrichissante qui donne le privilège de mettre à contribution le sens des responsabilités et les aptitudes interpersonnelles tout en contribuant à faire de l'été un souvenir magique pour plusieurs enfants.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature ou qui désirent obtenir plus d'informations sont invitées à visiter le site Internet de L'Air en Fête <https://www.airenfete.com/>.

